

La Gabelle

La gabelle est un impôt royal sur le sel ayant existé en France au Moyen Âge et à l'époque moderne. Cette taxe, à l'origine féodale, a été instituée en premier lieu par Charles d'Anjou, Comte de Provence, en 1259.

Le principe général est le suivant : le sel fait l'objet d'un monopole royal. Il est entreposé dans des greniers à sel, où la population l'achète taxé et au détail. Les « gabelous » se chargeaient de la récolte de la gabelle. Avec la gabelle, un commerce juteux de contrebande se développe, assuré par les « faux-sauniers ».

Au cours du XIV^e siècle, la gabelle est progressivement généralisée à l'ensemble du royaume, faisant obligation aux sujets d'acheter une quantité imposée de sel, ce qui a provoqué à plusieurs reprises des révoltes populaires.

Le sel fut longtemps le seul moyen de conserver les aliments et était donc une denrée de première nécessité. Il était également un élément nutritif indispensable pour le bétail. Enfin, il fut sous l'Ancien Régime, utilisé comme monnaie d'échange et il possédait même une fonction de salaire, dont on retrouve le sens étymologique dans *salarium* en latin qui signifiait « ration de sel » puis, par extension, la pratique du traitement du salaire à l'époque romaine.